

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 30
POUR : 25
CONTRE : 5
Abstentions : 11
Date de la convocation :
20 février 2024
Date d'affichage :
20 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET, absent excusé (représenté par Jacques ROBO) - Daniel RAVERAT, absent excusé (pouvoir à Michel CODRAN) - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Pierre NOIROT) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGault - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (représenté par Alexandre LUCY) - Michel CODRAN
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Guy GUENIFFEY - Philippe LARDIN -
Absents : Christophe GENTIL - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA FERME AGRIVOLTAIQUE DES CHAMPS SOLAIRES NUCERIENS
SUR LES COMMUNES DE NOYERS SUR SEREIN ET CENSY
AVIS**

La Société G.L.H.D. a déposé onze demandes de permis de construire sur la commune de NOYERS SUR SEREIN et quatre demandes de permis de construire sur la commune de CENSY, en vue de l'implantation de centrales photovoltaïques au sol.

Le projet dénommé « Ferme agrivoltaïque des champs solaires Nucériens » concerne une superficie totale de 180 ha clôturés.

Voici ses caractéristiques :

- Nombre d'exploitants concernés : 12,
- Répartition sur 12 îlots,
- Description des équipements : 3 761 tables, 38 postes de transformation et 1 poste de livraison,
- Projets agricoles :
 - Elevage ovin,
 - Elevage de poules pondeuses,
 - Elevage de poulets de chair,
 - Culture de truffes,
 - Culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales,
- Puissance totale du projet : 150,7 MWc,
- Nombre de foyers équivalents (hors chauffage) : 36 000.

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet, dans un délai d'un mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 25 voix POUR, 5 voix CONTRE (Jacques ROBO, Christophe CHEYSSON + pouvoir de Stéphane BARDOUX, Gilles SACKPEY, Michel CODRAN (pouvoir de Monsieur Daniel RAVERAT non pris en compte pour ce point) et 11 abstentions (Xavier COURTOIS, Pierre NOIROT (pouvoir de Madame Cloria JAOLAZA non pris en compte pour ce point), Nadine LEGENDRE, Florian FRAYER, François CAMBURET, Rémy VIDAL, Pascal DUBOIS, Alexandre LUCY, Jacqueline DUPLESSY, Sandra PICART + pouvoir d'Evelyne CALLEJA),

EMET un avis FAVORABLE sur le projet de la ferme agrivoltaïque des champs solaires Nucériens sur les communes de NOYERS SUR SEREIN et CENSY.

CHARGE le Président de notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 01/03/2024 89440

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com